

Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable et Assainissement de la région de CAUDROT

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE Service ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Commune de SAINT MARTIN DE SESCAS



Exercice 2020

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	5
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	5
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	5
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	7
2.3.	Recettes	7
3.	Indicateurs de performance	9
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	9
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	10
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	10
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	11
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	11
4.	Financement des investissements.....	12
4.1.	Montants financiers.....	12
4.2.	Etat de la dette du service	12
4.3.	Amortissements	12
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	12
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	12
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	13
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	13
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	13
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	14

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : S.I.A.E.P.A. DE CAUDROT
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Dépollution	☒	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : SAINT MARTIN DE SESCAS
- Existence d'une CCSPL ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : 21/10/2002
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 24/11/2008

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Convention de gestion

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 92 habitants au 31/12/2020 (92 au 31/12/2019).

* Approbation en assemblée délibérante

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **49** abonnés au 31/12/2020 (49 au 31/12/2019).

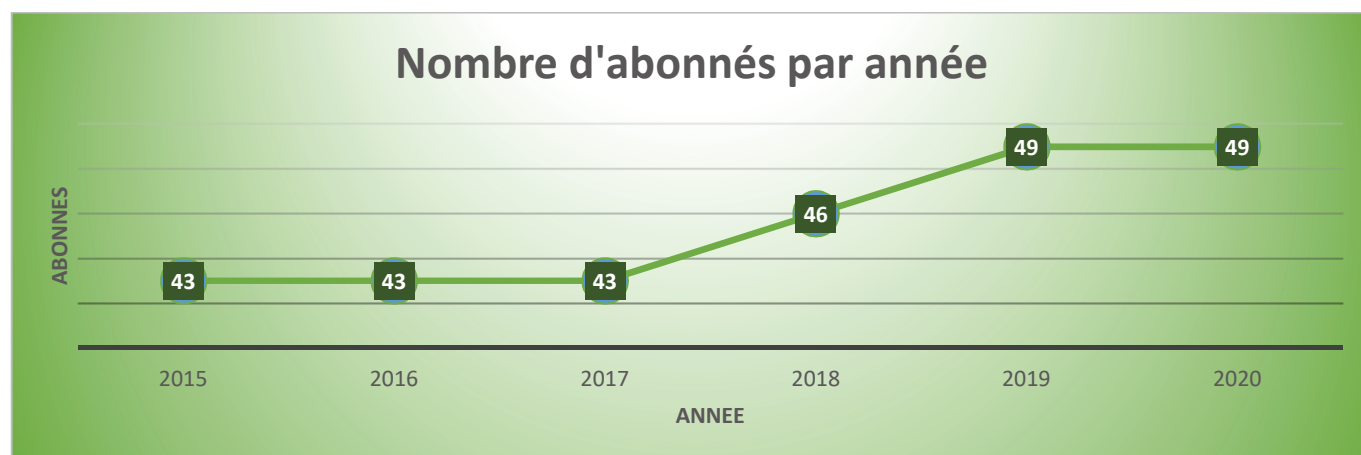
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Dont abonnés non domestiques	Variation en %
Saint-Martin-de-Sescas	49	49	0	0%
TOTAL	49	49	0	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 50.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 17,88 abonnés/km) au 31/12/2020. (17.88 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,88 habitants/abonné au 31/12/2020. (2 habitants/abonné au 31/12/2019).



1.5. Volumes facturés



en m ³	Volumes facturés en 2019	Volumes facturés en 2020 ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	3 368	3 523	4,6 %
Abonnés non domestiques	0	0	-
Total des volumes facturés aux abonnés	3 368	3 523	4,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers :	Volumes exportés en 2019 (m³)	Volumes exportés en 2020 (m³)	Variation en %
Station d'épuration de CAUDROT	2 816	3 499	24,25 %
Total des volumes exportés	2 816	3 499	24,25 %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2,74 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
 - Dont 1,59 km de refoulement sur la station d'épuration de Caudrot
 - Et 2 postes de refoulement.

soit un linéaire de collecte total de 2,74 km (2,74 km au 31/12/2019).

Il n'y a pas d'ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service ne possède pas de Station de Traitement des Eaux Usées (STEU), les eaux usées collectées sur la commune de Saint-Martin de Sescas sont transférées pour traitement sur la station d'épuration de Caudrot.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Sans objet.

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Sans objet.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 500 € maison existante 2000€ maison neuve	1 500 € maison existante 2000€ maison neuve
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	100 €	100 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	2,56 €/m ³	2,56 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

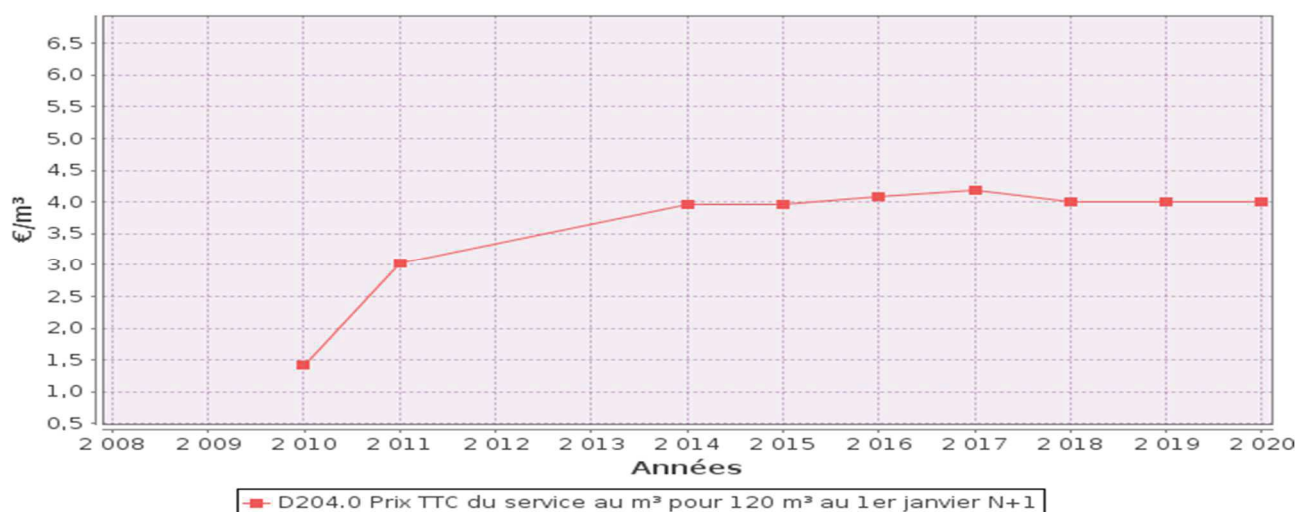
- Délibération du 01/10/2007 effective à compter du 01/01/2009 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 01/10/2007 effective à compter du 01/10/2007 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type (en €)	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	100,00	100,00	0%
Part proportionnelle	307,20	307,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	407,20	407,20	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	43,72	43,72	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	73,72	73,72	0%
Total	480,92	480,92	0%
Prix TTC au m³	4,01	4,01	0%



Les relevés de consommation sont réalisés avec une fréquence : ☒ annuelle

La facturation (1 sur estimation, 1 au réel) est effectuée avec une fréquence : ☒ semestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTES	EXERCICE 2019 (€)	EXERCICE 2020 (€)	VARIATION :
Redevance eaux usées usage domestique	14 144	14 783	4,52%
Dépenses de prestation de services pour entretien et curage des réseaux	7 323	5 888	-19,59%
Dépenses de facturation du service d'eau potable à l'assainissement	644	753	16,86%
TOTAL RECETTES FACTURATION COLLECTIVITE (A)	6 177	8 143	31,81%
Recettes de raccordement	0	0	
Prime de l'Agence de l'Eau	0	0	
Subvention d'exploitation	0	0	
TOTAL AUTRES RECETTES COLLECTIVITE	0	0	
TOTAL RECETTES COLLECTIVITE :	6 177	8 143	31,81%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 8 143 € (6 177 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98% des 50 abonnés potentiels (98% pour 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013).

	Nb points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o: 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A :	Max15		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	100%	15
TOTAL PARTIE B :	Max30		30
TOTAL PARTIES A + B :	Max 45		45
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o: 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	o: 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	O : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	O : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL PARTIE C :	Max 75		40
TOTAL (indicateur P103.2B) PARTIE A + B + C)	120	-	85

De nouvelles modalités de calcul ont été définies, Elles s'appuient sur la connaissance du patrimoine, à partir du plan des réseaux (partie A), de son inventaire (partie B) et sur l'état de connaissance des ouvrages (partie C).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessus est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Modalités d'obtention des points complémentaires :

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2020 (85 pour 2019).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
station d'épuration CAUDROT	38.8	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
station d'épuration CAUDROT	38.8	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
station d'épuration CAUDROT	38.8	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	☒ Conforme	15,55
	☐ Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		15,55

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100 % en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		208 576	189 774
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	14 739	14 988
	en intérêts	4 392	4 147

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 15 258 € (15 258 € en 2019).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Sans objet.

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Sans objet.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	98	92
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	15,5	15,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	4,01	4,01
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98%	98%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2020

Station : CAUDROT Code national : 0533111V002

Commune d'implantation : Caudrot	Mise en service : janvier 2004
Capacité constructeur : 1200 EH (72 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 180 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Arrêté : 12/06/2019
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A de CAUDROT	Exploitant : SOGEDO
Filières eau : Boues activées - aération prolongée	Filières boues : Déshydratation mécanique
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Caudrot, Saint Martin de Sescas	Caudrot : 485 / 941 EH St Martin de Sescas : 48 /
Nom du milieu récepteur : Garonne	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 106 EH Total : 533 / 1 047 EH
	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Date	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	
02/07/2020	147	81,7	46,5	5,10	98,2	125	22	97,1	30,9	6	96,8	42,9	12,1	1	98,6	12,1	2,67	96,4	1,28	7,73	0,155	0
27/05/2020	173	96,1	58,5	5,40	98,4	112	25	96,1	46,7	4	98,5	64,9	12,3	2,26	96,8	12,4	3,71	94,8	1,45	3,66	56,2	0
Moyenne	160	89	52,5	5,3	98,3	118,5	23,5	96,6	38,8	5,0	97,7	53,9	12,2	1,6	97,7	12,3	3,2	95,6	1,4	5,7	28,2	0,0
Normes				40	70		125	75		35	70											

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
28/05	4	36	<3	2	3,30	3,90

Paramètres de fonctionnement :

Année	Nombre d'abonnés	Volume traité m3/an	Charge entrante DBO5/J	Charge hydraulique m3/J	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an
2016	501	48 656	66	133	43 950	13 730
2017	506	54 265	58	149	67 574	11 260
2018	515	56 742	44	170	58 894	7 930
2019	512	50 271	47	138	63 632	11 530
2020	533	69 438	39	190	75 826	13 220

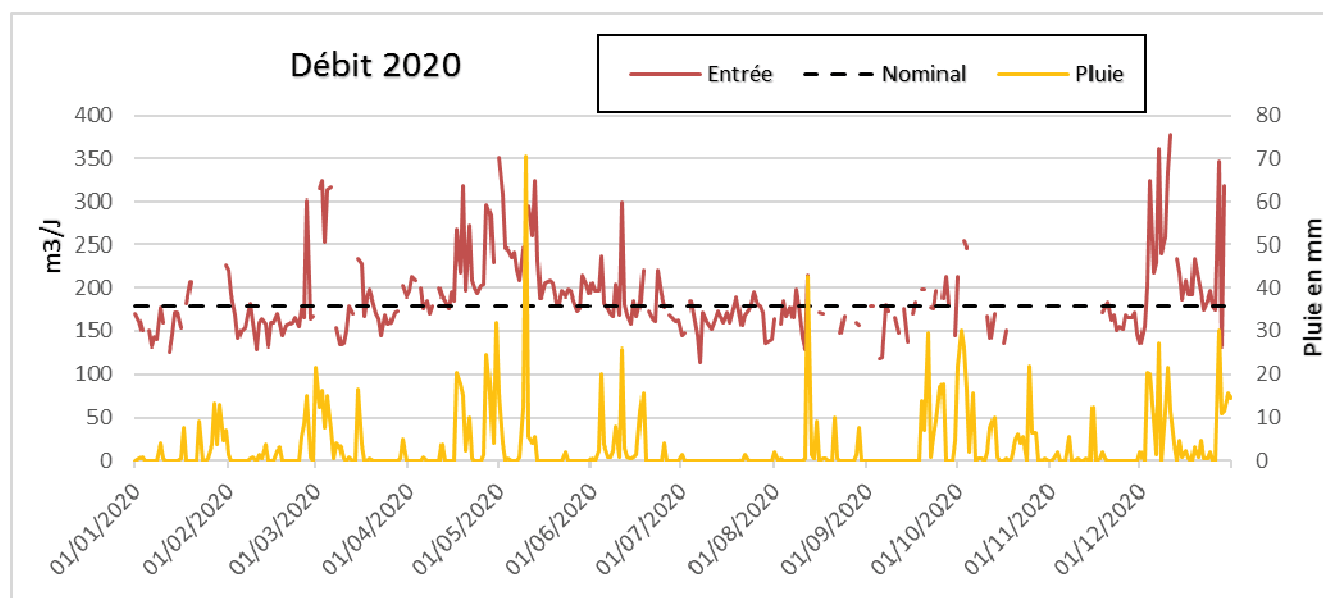
Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2020 : 1 visite avec analyses

Système de collecte :

- Le réseau de collecte est de type sous vide sur la commune de Caudrot et de type gravitaire sur la commune de Saint Martin de Sescas. Les deux communes comptent 533 abonnés pour une population raccordable d'environ 1 047 Equivalents Habitants, soit 87 % de la charge nominale de la station d'épuration.

- En raison des temps de séjour élevés sur le réseau de collecte de la commune de Saint Martin de Sescas, notamment au niveau du poste de refoulement vers le réseau de Caudrot, un traitement au chlorure ferrique a été mis en place à l'amont immédiat du poste.
- Le réseau est composé de 4 postes de relèvement.
- Volume moyen journalier = $190 \text{ m}^3/\text{j}$, soit 105 % de la capacité hydraulique de la station.
- Cette année encore, tous les volumes journaliers n'ont pas été transmis. 270 mesures ont été transmises.
- Volume journalier maximum = $377 \text{ m}^3/\text{j}$, soit 209 % de la capacité hydraulique de la station.
- Le réseau de collecte est sensible aux intrusions d'eaux claires météoriques.



Station d'épuration :

Aspect général :

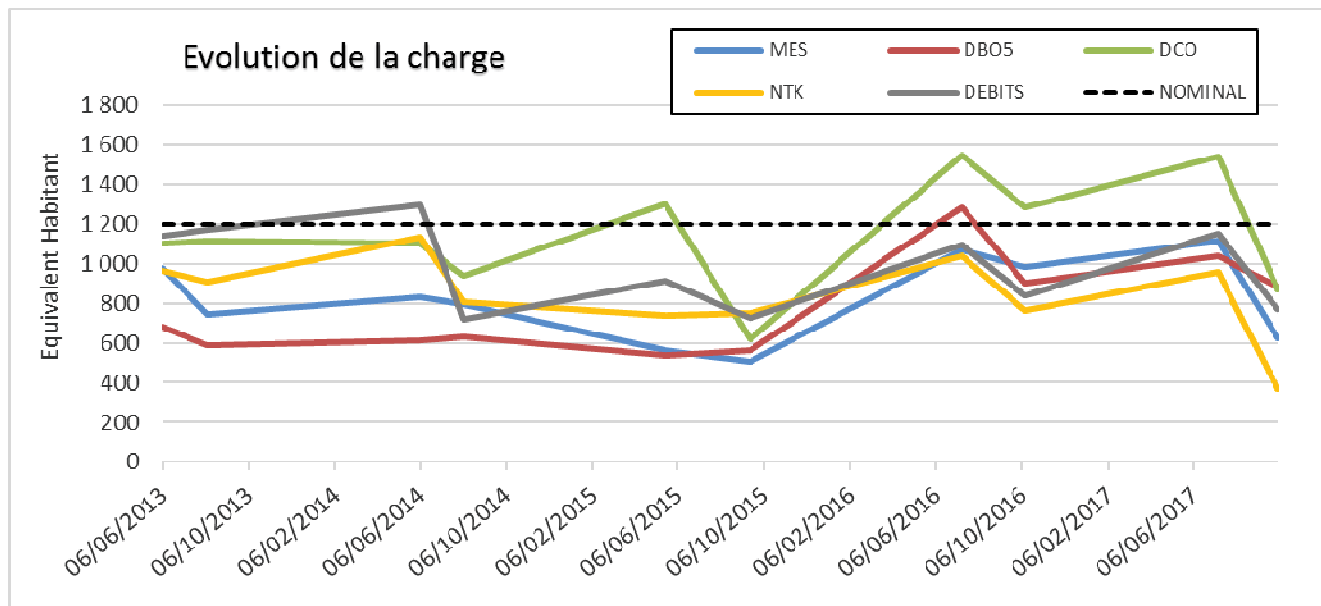
- La station est bien entretenue.
- La capacité hydraulique de la station est atteinte.

Prétraitements :

- Le tamis est efficace.
- 1 605 kg de refus de dégrillage ont été retenus.

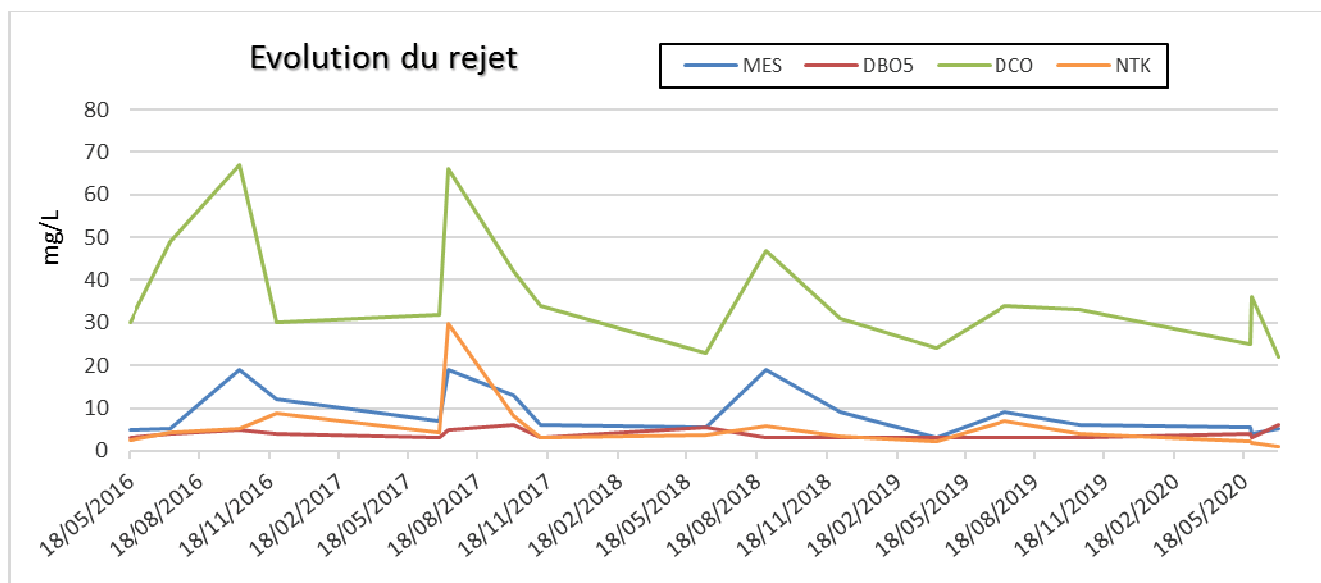
Traitement de type boues activées :

- Il est préconisé d'asservir l'aération à la sonde oxygène.
- Des mousses biologiques sont présentes en surface du bassin d'aération.
- La concentration et la qualité des boues sont satisfaisantes.
- La charge organique est de 39 kg de DBO5 par jour, soit 54 % de la charge nominale.



Qualité rejet :

- La qualité du rejet est satisfaisante.
- Le rejet se fait en Garonne



Autosurveillance des stations inf. à 2 000 EH :

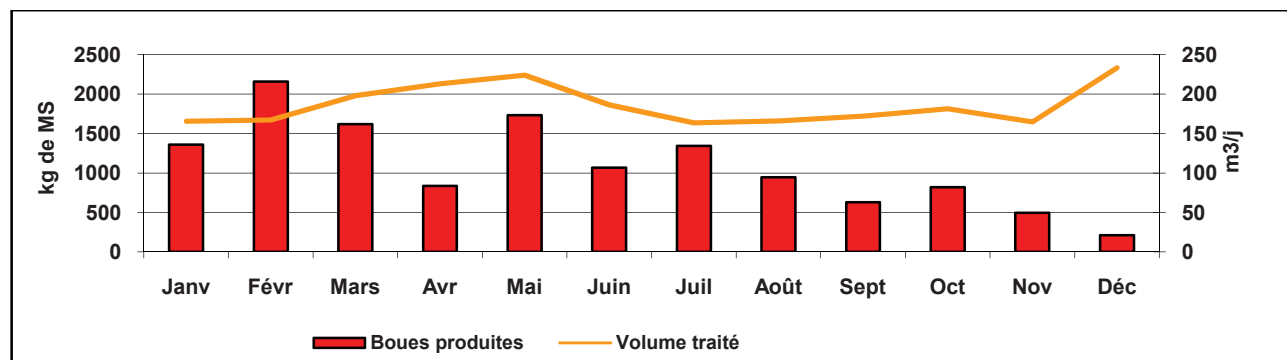
- Les volumes journaliers entrants sont mesurés grâce à un débitmètre électromagnétique. Suite à des problèmes de connexion, tous les volumes journaliers n'ont pas pu être transmis.
- Le canal de comptage n'est pas équipé d'appareil de mesure. Un bulle à bulle est installé lors des bilans 24h.
- Les préleveurs portatifs d'entrée et de sortie sont réfrigérés.

Filière boues :

- La production de boue théorique est de 11.1 T de MS.
- La production de boue déclarée par l'exploitant est de 13.22 T de MS.
- Taux de production = 1.19
- 1 505 m³ de boues liquides ont été extraites.

- La déshydratation des boues s'effectue par une presse à bande.

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantité de boues (kg MS)	1 360	2 160	1 620	837	1 732	1 068	1 344	945	630	819	495	210



Fonctionnement :

Réseau	Station	Autosurveillance	2020
--------	---------	------------------	------

Légende :

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
----------	-----	-------	----------	---------

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

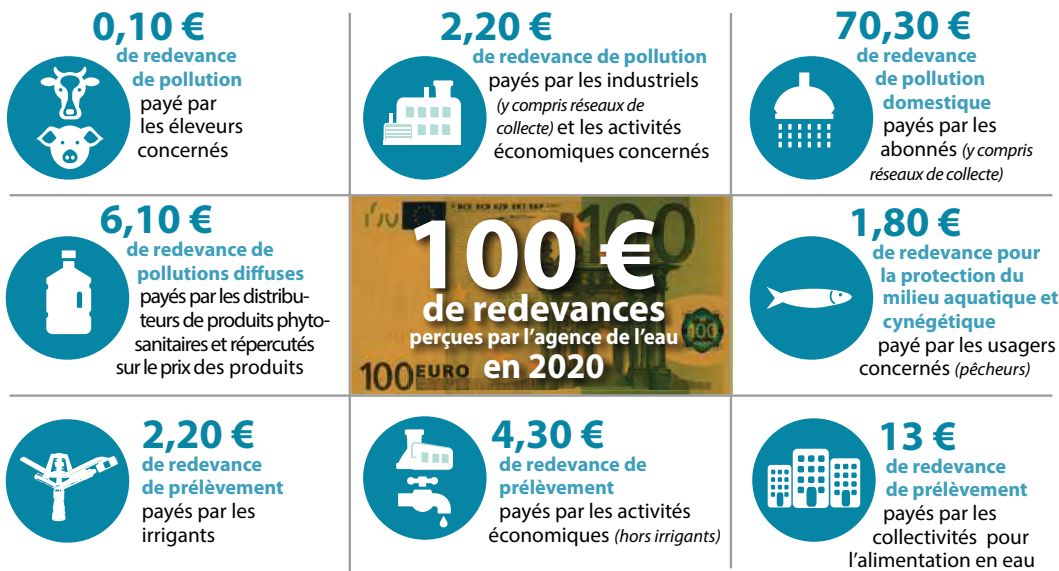
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



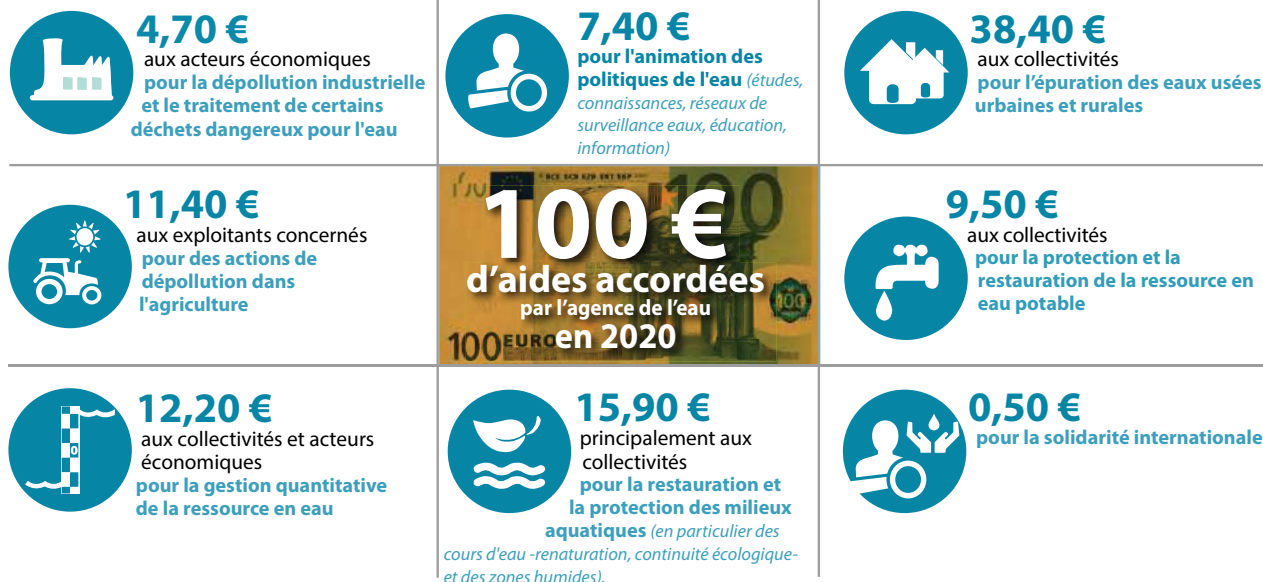
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m³** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165 entreprises de peinture** ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle

33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



DU 1^{ER} MARS

AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

Donnez votre avis sur

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

